

LIGHTON

Société par actions simplifiée

2 rue de la bourse

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 16 juin 2025 – résolution n°6

LIGHTON

Société par actions simplifiée

2 rue de la bourse

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 16 juin 2025 – résolution n°6

Aux associés de la société LIGHTON,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Président vous propose cette opération sous la condition suspensive des actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 5ème Résolution de la présente Assemblée ou toute résolution ayant le même objet et la même base légale.

Votre Président vous propose de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des associés, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense, le 23 mai 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Guillaume RADIGUE